

SFR lance une carte bancaire !

SFR entre dans le domaine des solutions bancaires. Vers la mi-octobre, l'opérateur commercialisera la **SFR PayCard**, une carte qui permettra de payer ses achats physiques ou en ligne chez les commerçants du réseau MasterCard en France et à l'international (soit plus de 34 millions de points d'acceptation). Elle permettra également de retirer de l'argent au distributeur.

La différence avec une carte bancaire classique ? Elle ne nécessitera aucun compte bancaire. Elle fonctionnera selon le principe de la pré-recharge, une opération qui pourra s'effectuer de plusieurs façons : depuis un bureau de tabac, par SMS+, ou encore par virement bancaire, chaque carte étant associée à un numéro de RIB (relevé d'identité bancaire).

Une première étape vers le m-wallet

La SFR PayCard pourra être gérée depuis une application mobile (sous Android et iOS pour le moment) qui permettra de suivre en temps réel les transactions, mais aussi par alerte SMS. Enfin, la carte supporte le NFC (near field communication) pour les paiements sans contacts. Peu répandus en France pour l'heure.

« C'est une première étape vers le mobile wallet (porte-monnaie électronique, NDLR) », souligne un porte-parole de SFR. Selon lui, l'usage de la carte incitera les commerçants à s'équiper en terminaux PayPass, car le paiement sans contact accélère les transactions, donc la fluidité des clients en magasin. Aujourd'hui, certaines cartes bancaires traditionnelles intègrent déjà le NFC. Ce qui n'a, à ce jour, pas particulièrement entraîné un mouvement d'équipement massif du côté des distributeurs.

Une cible large

Avec le principe de la recharge, l'utilisateur ne pourra dépenser plus que la somme inscrite sur la carte. Une solution idéale pour les parents qui souhaitent alimenter de manière contrôlée le compte de leur enfant adolescent ou étudiant. La PayCard s'adresse aussi aux personnes qui n'ont pas de comptes bancaires ou de cartes de paiement, ou qui veulent effectuer des achats de manière anonyme. Enfin, elle permet également le transfert de carte à carte (facturé 1 euro en plus des éventuels frais de change). De quoi simplifier les envois d'argent d'un pays à l'autre.

Autant de clients potentiels visés par SFR d'autant qu'il n'est pas nécessaire d'être client de l'opérateur, seul un numéro de téléphone mobile est requis. Vendue 14,90 euros TTC par an, la carte sera distribuée par les buralistes et en ligne. Une initiative unique sur le marché français des télécommunications et innovante de la part de SFR qui se distingue ainsi par un produit périphérique à l'activité d'opérateur tout en donnant plus de visibilité à la marque et, ainsi, attirer de nouveaux clients. Dans la foulée, l'opérateur a également annoncé le paiement des achats Google Play Store sur la facture SFR. Cette fois, c'est sûr, SFR se démarque de la concurrence.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Connaissez-vous les OS mobiles ?](#)